



Demande d'affiliation au centre de MGEN Sécurité sociale

Vous êtes fonctionnaire (stagiaire, titulaire), contractuel, pensionné de vieillesse ou d'invalidité

Complétez cette demande d'affiliation

Votre centre de Sécurité sociale MGEN vous verse les prestations de votre régime d'assurance maladie obligatoire

Les centres MGEN vous accompagnent dans cette démarche

N'hésitez pas à nous contacter^(*) pour prendre un RDV

À RETOURNER COMPLÉTÉE ET ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES (VOIR AU VERSO) À LA SECTION MGEN^(*)

- du département de votre lieu de travail si vous êtes fonctionnaire (titulaire ou stagiaire)
- de votre département de résidence pour les autres situations

SITUATION DE FAMILLE ^{(1) (2)}

Nom de famille

(Nom de naissance)

Nom d'usage

(Facultatif et s'il y a lieu)

Prénom

N° de Sécurité sociale

Nationalité ⁽³⁾ Française UE/EEE Autre

Sexe ⁽³⁾ M F

Situation de famille ⁽³⁾

célibataire marié-e séparé-e divorcé-e

veuf-ve pacsé-e concubin-e depuis le :

Situation actuelle ⁽³⁾

actif-ve retraité-e pensionné-e d'invalidité titulaire d'une rente « Accident du travail » retraité-e + activité

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse actuelle N° Voie

Code postal

Commune

Téléphone fixe

Téléphone portable

E-mail

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE ^(à ne remplir que si vous êtes en activité)

Ministère/Employeur

Profession

Nom/adresse Etablissement d'exercice

Autre activité professionnelle éventuelle

Situation ⁽³⁾ fonctionnaire titulaire

fonctionnaire stagiaire vacataire contractuel-le

salarié-e autre (à préciser)

Date d'entrée dans le régime des fonctionnaires /

à défaut date d'entrée en fonction

SITUATION SECURITE SOCIALE

Adresse du centre vous versant vos prestations Sécurité sociale jusqu'à présent

Êtes-vous bénéficiaire de la CMU complémentaire : oui non Si oui, auprès de quel organisme ?

Êtes-vous bénéficiaire de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) : oui non

Fait à

le

Signature

(1) Tout changement de la situation familiale doit être signalé rapidement à votre centre de Sécurité sociale MGEN. (2) Pièces à fournir : voir liste page verso. (3) Cocher la case correspondante.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les informations demandées, à l'exception de celles signalées par un astérisque, sont obligatoires pour le traitement de votre dossier qui à défaut ne peut être effectué. Elles sont destinées à l'usage interne de votre organisme gestionnaire de sécurité sociale et de ses sous-traitants ou prestataires techniques. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification par courrier accompagné d'un justificatif d'identité auprès du contact CNIL de votre centre de sécurité sociale, domicilié à l'adresse suivante : MGEN - Centre de gestion de La Verrière - Gestion CNIL - CS 10601 La Verrière - 6 bis, avenue Joseph Rollo - 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex.

(*) Toutes nos coordonnées sur mgen.fr

d'affiliation

Demande
au centre de
Sécurité sociale
MGEN

PIÈCES À JOINDRE

Dans tous les cas :

- Une copie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité en cours de validité (recto/verso), passeport en cours de validité, extrait d'acte de naissance
- Une pièce justifiant votre statut (actif, retraité...) :

VOTRE STATUT	JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE L'UNE DES PIÈCES CI-DESSOUS
Fonctionnaire stagiaire	Votre arrêté de stage (de nomination ou d'affectation) OU Votre procès-verbal d'installation A défaut , votre notification de réussite au concours ou votre convocation de prérentrée + une attestation (sur l'honneur ou de votre employeur) mentionnant votre date d'entrée en fonction et votre lieu d'exercice ⁽¹⁾
Fonctionnaire titulaire	Votre arrêté de nomination OU Toute pièce justifiant de votre entrée en fonction et titularisation, par exemple : attestation de l'employeur précisant la fonction, la date de titularisation et le département d'exercice ou un de vos bulletins de salaire depuis votre titularisation (n'oubliez pas de préciser votre date de titularisation sur le formulaire)
Contractuel	Votre contrat de travail correspondant à cette activité OU Un bulletin de salaire + une attestation employeur précisant la durée du contrat (date de début et le cas échéant date de fin) et le temps de travail (travail à temps complet ou temps incomplet)
Pension de vieillesse ou d'invalidité	Votre titre de pension de vieillesse ou d'invalidité
Bénéficiaire d'une rente « Accident du travail »	Votre titre de rente « Accident du travail »

- Un relevé d'identité bancaire précisant le code IBAN (identifiant international de compte).

Selon votre situation :

- Une copie lisible du livret de famille (pages correspondant à l'extrait d'acte de mariage) ou une copie de l'attestation d'enregistrement du Pacs ou une déclaration sur l'honneur attestant de votre situation de concubinage
- Une copie de votre attestation CMU complémentaire si vous en bénéficiez
- Une copie de votre attestation de tiers payant social fournie si le droit à l'ACS a été accordé
- Une photocopie de notification de votre éventuelle exonération du ticket modérateur (prise en charge à 100% par le régime obligatoire d'assurance maladie)
- Si vous êtes de nationalité étrangère, hors UE/EEE/Suisse : copie du titre de séjour, copie d'une pièce d'identité et copie de la pièce d'état civil portant la filiation⁽²⁾

Vous avez des personnes à charge ?

Selon la situation de la (des) personne(s) à charge, vous pouvez la (les) rattacher en tant qu'ayant droit à votre dossier en complétant également le(s) formulaire(s) correspondant(s) :

- Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux deux parents assurés – Formulaire S 3705
- Demande de rattachement à un assuré des ayants droit autres que les enfants – Formulaire S 3706

1. Si vous ne possédez que votre attestation de réussite au concours ou votre convocation de prérentrée : afin de ne pas retarder le traitement de votre dossier, transmettez-nous cette pièce accompagnée de l'attestation demandée. Vous nous joindrez ultérieurement une copie de votre arrêté de stage ou de votre procès verbal d'installation.
2. Les pièces d'état civil en langue étrangère doivent s'accompagner d'une traduction faite par un traducteur assermenté figurant sur la liste des experts judiciaires établie par les tribunaux de grande instance, les cours d'appel et la Cour de cassation français ou par l'ambassade, le consulat ou le CLEISS, et bénéficier de la légalisation et/ou de l'apostille, le cas échéant.